Pollution de l'air : Que faire en cas de dépassement du seuil d'information et de recommandation à la population ?

Avis relatif aux conduites à tenir lors d'épisodes de pollution atmosphérique (18 avril 2000). Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France :

- Souligne que la situation lors d'un épisode de pollution ne justifie pas des mesures de confinement ; il convient donc de ne pas modifier les pratiques habituelles d'aération et de ventilation ;
- Attire l'attention des professionnels de santé, notamment des médecins généralistes, pédiatres, allergologues et pneumologues, sur **l'existence d'une sensibilité individuelle aux polluants atmosphériques** (...) ;
- **Demande aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs** (toux, gêne respiratoire, irritation de la gorge, des yeux,...) **lors des épisodes de pollution** et de ne pas hésiter à prendre un avis médical ; ces pics pourraient, en effet, révéler une sensibilité particulière de certains enfants. Il convient également de ne pas aggraver les effets de cette pollution en ajoutant des facteurs irritants : fumée de tabac, utilisation de solvants,... ;
- Rappelle aux patients asthmatiques qui sont sujets à des crises d'asthme déclenchées par l'effort qu'ils peuvent, lors des épisodes de pollution atmosphérique, avoir recours à un bronchodilatateur inhalé en prévention, selon les recommandations de leur médecin traitant ;
- Fait les recommandations suivantes en cas de dépassement du seuil d'information :

Enfants de moins de 6 ans (crèches, écoles, maternelles...)

Déplacements habituels (domicile - lieu de garde ou école)	Ne pas modifier les déplacements habituels.
Récréation ou temps équivalent	Laisser les enfants s'aérer et ne pas modifier les activités prévues **sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion** ; pour eux, éviter les exercices physiques intenses et privilégier les activités calmes.

Enfants de 6 à 15 ans (écoles primaires, collèges, centres aérés...)

Déplacements habituels (domicile - lieu de garde ou école)	Ne pas modifier les déplacements habituels.
Récréation ou temps équivalent sans activité sportive organisée	Laisser les enfants s'aérer normalement.
Activités sportives	Ne pas modifier les activités sportives **sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion** ; privilégier pour eux, les exercices physiques moins intenses, voire suspendre leur activité.
Compétitions sportives	Ne pas modifier les compétitions, **sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion** ; il leur est recommandé de s'abstenir de concourir.

Adultes et adolescents

Déplacements*	Ne pas modifier les déplacements prévus.
Activités sportives	Ne pas modifier les activités sportives **sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion** ; privilégier pour eux, les exercices physiques moins intenses, voire suspendre leur activité.
Compétitions sportives	Ne pas modifier les compétitions, **sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion** ; il leur est recommandé de s'abstenir de concourir.

** Il est recommandé à toutes les personnes qui le peuvent d'éviter d'utiliser leur véhicule à moteur personnel ou du moins, de limiter leur vitesse, de pratiquer le co-voiturage et de privilégier les transports, le vélo, la marche à pied...*

ORAMIP
OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES

Un gage de qualité et de confiance

Exemple de communiqué

Communiqué diffusé aux médias, collectivités, services de l'État, abonnés e-mail à la liste "Info Alerte", le 1er août 2004 lors du dépassement en ozone du seuil d'information à Toulouse.

"Ozone : procédure d'information du public
Concentrations supérieures à 180 µg/m³ en moyenne horaire - Journée du 01/08/2004

Sur TOULOUSE (toute l'agglomération), on enregistre actuellement une forte concentration d'ozone (181 µg/m³ en moyenne horaire à 14:00).

La cause principale de la formation de ce polluant est la transformation sous l'action du soleil, de la chaleur, et d'un vent extrêmement faible, de certains polluants émis essentiellement par les automobiles et les industries. L'ozone apparaît à partir du début de l'après-midi et ses teneurs culminent au plus chaud de la journée, puis diminuent généralement le soir.

Les personnes sensibles doivent respecter scrupuleusement leur traitement médical en cours ou l'adapter sur avis de leur médecin. Plus généralement, il est conseillé de consulter son médecin si une gêne respiratoire inhabituelle apparaît.

Il est recommandé aux personnes sensibles :

- d'éviter toutes activités physiques et sportives intenses augmentant de façon importante le volume d'air et de polluants inhalés cet après midi et ce soir,
- de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac.

Ces recommandations n'interdisent cependant pas les sorties en plein air. Il convient également de ne pas modifier les pratiques habituelles d'aération et de ventilation ;

Les niveaux de pollution devraient normalement chuter dans la soirée. Une nouvelle procédure d'information du public sera déclenchée demain en cas de nouveaux dépassements de seuil.

Chacun d'entre nous peut et doit agir pour contribuer à limiter cette pollution. Il est recommandé à toutes les personnes qui le peuvent d'éviter d'utiliser leur véhicule à moteur personnel ou, du moins, de limiter leur vitesse, de pratiquer le co-voiturage, et de privilégier les transports en commun, le vélo, la marche à pied...

Il est également recommandé, tant aux particuliers qu'aux entreprises, d'éviter certaines activités qui conduisent à émettre des hydrocarbures dans l'air et aggravent la pollution. Il est préférable de ne pas utiliser de solvants ou de peintures, de ne pas faire le plein de sa voiture pendant les heures les plus chaudes..."

Les seuils de déclenchement

Les seuils de déclenchement de chaque niveau pour chacun des polluants exprimés en moyenne horaire (en microgramme par mètre cube ; rappel : 1 microgramme par mètre cube = 1 µg/m³ = 1 millionième de gramme de polluant par mètre cube d'air) sont les suivants :

	Seuil d'information et de recommandation	Seuil d'alerte
Dioxyde d'azote NO_2	200 µg/m³	400 µg/m³ ou 200 µg/m³ si la procédure d'information et de recommandation pour le dioxyde d'azote a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain.
Dioxyde de soufre SO_2	300 µg/m³	500 µg/m³ dépassé pendant 3 heures consécutives
Ozone O_3	180 µg/m³	Mesures d'intensité progressive en cas de risque de dépassement du seuil • de 240 µg/m³ • de 300 µg/m³ en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives • ou de 360 µg/m³ en moyenne horaire

Renseignements santé : AIR SANTÉ - 05 61 77 94 44

L'OZONE
provient de la réaction des polluants en présence de rayonnement solaire et d'une température élevée.
Il provoque toux, altérations pulmonaires, irritations oculaires.

LES OXYDES D'AZOTE
proviennent des combustions et du trafic automobile.
Le dioxyde d'azote (NO_2) provient à 60 % des véhicules.
Ils affectent les fonctions pulmonaires et favorisent les infections.

LE DIOXYDE DE SOUFRE
provient de la combustion du fioul et du charbon (industrie, chauffage).
Il irrite les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures.

Pour recevoir l'information en cas de dépassement de seuil : abonnement gratuit sur www.oramip.org

L'ORAMIP est membre de la fédération Atmo
Réseau national des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air

ORAMIP
OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES

19 avenue Clément Ader
31770 COLOMIERS
Tél. : 05 61 15 42 46
Fax : 05 61 15 49 03
E-mail : contact@oramip.org

Création : Sunset Studio - RCS Toulouse 422 176 883. Photos : Diapub A.Amiand / Digital Vision - Imprimé sur papier recyclé - Juin 2005